

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MAI 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 12

Date de convocation : 04/04/2022

Date d'affichage : 12/04/2022

Présents : MM BRETIN Christian, ROUX Philippe, BOUGAUD Josiane, COLONOZET Nathalie, LIEVIN Daniel, DAUVERGNE Eliane, MENOULLARD Aline, LAZZARONI Anthony, RIVATTON Xavier, SEGON Astrid, FORAS Annie, GAUDILLAT Bruno.

Absents excusés : M. PETITJEAN Cyril donne procuration à Mme MENOULLARD Aline.
Mme JOUFFROY Brigitte.

Secrétaire : M. GAUDILLAT Bruno.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 08 avril 2022 :

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 08 avril 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération pour retenir l'entreprise qui sera en charge de la consolidation de la Chapelle Notre-Dame du Chêne suite à la commission d'appels d'offres du Jeudi 28 avril 2022 :

Monsieur Christian BRETIN, Maire, présente le dossier.

Notre Maître d'Oeuvre l'entreprise Blondeau Ingénierie est en charge de la consolidation de la Chapelle Notre-Dame du Chêne.

Ces travaux de consolidation seront préalables à l'aménagement paysager de l'esplanade de la Chapelle Notre-Dame du Chêne qui interviendra dès cet automne.

Le Cabinet Blondeau est intervenu auprès de 3 entreprises très spécialisées afin de procéder à la sécurisation définitive de l'édifice.

Ainsi, le Cabinet Blondeau a consulté 3 entreprises :

- ROC TRAVAUX SPECIAUX dont le siège est à Le Russey 25210,
- TETRA TRAVAUX SPECIAUX dont le siège est à Etalan 25580,
- MICROSOL SUD TRAVAUX SPECIAUX dont le siège est à Saint Cannat 13760.

Toutes ces entreprises ont fourni à Blondeau Ingénierie les éléments demandés :

- Devis précis,
- Attestation de congés payés,
- Attestation Urssaf,
- Etc...

Schématiquement les travaux consistent :

- D'une part à créer une fondation en béton armé sous l'édifice,
- Forer 12 micro pieux de 9 mètres chacun dans lesquels seront insérés une barre d'acier entourée d'un béton sous pression,
- Ces micro pieux seront arrimés à la longrine en béton armé,
- Ensuite des caniveaux bétons au pied de chaque descente d'eau pluviale seront créés,
- Enfin les renforts métalliques de toute nature seront déposés et évacués.

Indicativement ce chantier représente :

- Un terrassement de 56 m³,
- 108 mètres de micro pieux,
- 27 m³ de béton,
- 4 040 kg d'armatures métallique.

Monsieur Blondeau Ingénieur a reçu les offres des 3 entreprises consultées et après vérification, les propositions tarifaires sont les suivantes :

- ROC TRAVAUX SPECIAUX : 80 093,00 €
- TETRA TRAVAUX SPECIAUX : 90 628,00 €
- MICROSOL SUD TRAVAUX SPECIAUX : 95 968,20 €

Monsieur Blondeau résume ainsi « le mieux disant est l'entreprise ROC qui peut être retenue pour ces travaux ».

La commission d'appels d'offres qui s'est réunie le jeudi 28 avril à 10h00 salle du Conseil en la présence de Denis Blondeau Maître d'Oeuvre, Daniel Lievin Adjoint, Bruno Gaudillat Conseiller, Brigitte Jouffroy Conseillère, Christian Bretin Le Maire, a unanimement validé le choix proposé par Monsieur Blondeau à savoir ROC TRAVAUX SPECIAUX.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents retient l'entreprise ROC TRAVAUX SPECIAUX pour un montant de 80 093,00 € HT pour la consolidation de la Chapelle Notre-Dame du Chêne.

3/ Délibération pour renouveler la convention avec 30 millions d'amis concernant les chats errants :

La délibération est reportée par rapport au manque d'information sur les tarifs applicables en l'absence momentanée d'un vétérinaire.

4/ Délibération pour procéder à des travaux sylvicoles concernant les parcelles 17, 20, 21 et 23 situées dans la forêt du Séquestre :

Monsieur Daniel LIEVIN, Adjoint au Maire présente le dossier.

Notre interlocuteur de l'ONF Thierry Poncet nous recommande de mettre en œuvre des travaux sylvicoles sur des parcelles de notre forêt communale afin de permettre une bonne croissance des essences concernées.

Concernant la parcelle 23 d'une superficie de 3ha65ca, il convient de dégager manuellement les plantations effectuées il y a quelques années, il s'agit essentiellement de chênes et de sycomores.

Budget : 3 042,46 € HT

Concernant la parcelle 17 d'une superficie de 2ha constituée de chênes en régénération naturelle, il convient de dégager les pieds manuellement.

Budget : 1 545,18 €

Concernant les parcelles 20 et 21 d'une superficie totale de 5ha ce sont là aussi des semis naturels de chênes qu'il convient de dégager.

Budget : 5 257,80 €

Total des travaux sylvicoles : 9 845,44 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis de l'ONF d'un montant de 9 845,44 € pour des travaux sylvicoles concernant les parcelles 17,20, 21 et 23.

5/ Délibération pour fixer les nouveaux tarifs liés au branchement de l'eau à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Les branchements pour l'eau qu'ils soient réalisés au profit de l'habitat neuf ou ancien sont facturés selon le principe du forfait, soit actuellement 1 200 € TTC.

Ce prix a été élaboré selon la moyenne des coûts au réel, facturé par l'entreprise PETITJEAN TP.

C'est cette même entreprise qui réalise chaque fois que cela se présente ces travaux de branchements.

Aujourd'hui les prix ont fortement évolué.

Selon quatre facturations établies en date du 21 septembre 2021, le coût moyen de chaque branchement s'établissait à 1 899 €.

Depuis cette date ces prix ont bien évidemment fortement augmenté.

Nous préconisons donc aujourd'hui un forfait branchement neuf et ancien à 2 000 € TTC.

Pour information, les syndicats consultés qu'il s'agisse de la SOGEDO ou bien du Syndicat des Eaux de Beaufort facturent les branchements au réel. Leur coût moyen s'établit aujourd'hui entre 1 900 € et 2 100 € nous ont-ils affirmé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'augmenter le tarif lié au branchement d'eau neuf ou ancien à 2 000 € TTC à compter du 1^{er} juillet 2022.

6/ Délibération pour un avenant lié à l'agencement autour d'un évier dans le nouvel espace aménagé du gymnase :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Nous sommes aujourd'hui soumis à un avenant supplémentaire concernant le lot menuiserie au sein de la salle attenante à l'entrée du gymnase.

Dans cette espace un évier haut est prévu au marché.

Nous souhaitons aujourd'hui que celui-ci soit incorporé dans un meuble qui pourra accueillir un réfrigérateur, un micro-onde, une cafetière et des rayonnages en partie haute ainsi qu'un éclairage led.
Hormis l'accès à l'évier les autres éléments seront accessibles derrière des portes fermant à clé.
La plus-value pour ces équipements supplémentaires est de 1 763,47 € HT.
Des travaux s'imposent aussi sur trois portes qui seront conservées, mais avec une plus-value de 135,00 €. L'avenant global est de 1 898,47 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'avenant lié à l'agencement autour d'un évier dans le nouvel espace aménagé du gymnase.

7/ Délibération pour déterminer les tarifs des tables et chaises anciennes faisant partie du stock communal, afin de pouvoir les commercialiser :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Ces dernières années nous avons acquis de nouvelles chaises et de nouvelles tables qui viennent en très grande partie remplacer notre stock existant.

Ainsi nous détenons des tables plateaux bois anciennes, mais toutefois en bon état général que nous n'utilisons plus, tout comme un lot conséquent de vieilles chaises rouges.

Ainsi 80 tables sont aujourd'hui en surnombre et environ 100 chaises.

Nous avons communiqué auprès de tous les Présidents d'associations afin de leur faire part de notre souhait de commercialiser ces produits.

Nous proposons à la vente les tarifs suivants :

- Table : 5 € l'unité
- Chaise : 1 € l'unité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de vendre des tables et des chaises anciennes au tarif de 5 € la table et 1 € la chaise.

8/ Délibération pour fixer un tarif à destination des Cousançois consécutif à la livraison de copeaux bois et intégrer ce service au sein de la régie municipale :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Chaque année à l'automne, nous produisons des copeaux bois issus du broyage lié à l'élagage des branches et en particulier celles de nos platanes.

Ces copeaux constituent un excellent paillis pour les massifs.

Nous sommes régulièrement soumis à des demandes de Cousançois qui souhaitent obtenir ces copeaux.

Nous avons d'ailleurs conduit une opération de fourniture de paillis bois il y a trois années environ.

Au vu de quelques demandes, nous proposons un service livraison de paillis bois en faveur des Cousançois qui le désirent.

Le tarif proposé est de 20 euros : comprenant le chargement, la livraison chez l'habitant et le déchargement.

Ce service sera incorporé au sein de notre régie municipale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de fixer un tarif à destination des Cousançois consécutif à la livraison de copeaux de bois et accepte d'intégrer ce service au sein de la régie Commune Cousance.

9/ Affaires diverses :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente ces dossiers.

- **Moving People** : la convention est aujourd'hui signée. Un dossier d'une vingtaine de pages présentant tous les atouts en faveur de l'installation de deux médecins à Cousance servira d'arguments aux agents recruteurs de la société Moving People.
- **Désherbage** : nous conduisons une réflexion pour acquérir avec la commune de Beaufort-Orbagna une machine destinée à désherber les allées du cimetière, car le glyphosate est dorénavant interdit.
- **Jumelage avec la commune de Belfaux** : une commission se réunira prochainement pour définir les axes d'échanges et de partenariat qui nous unissent avec la Commune de Belfaux en Suisse.

- **Fleurissement :** la mise en place du fleurissement estival est en cours de réalisation. Il promet cette année encore d'être coloré et abondant. Nous espérons l'obtention de notre deuxième fleur au palmarès des villes et villages fleuris.
- **Lectures communes :** les lectures dans les jardins se dérouleront cette année les 15 et 16 juillet. Ce moment fort autour de la lecture se terminera par une guinguette le samedi soir 16 juillet sur la Place du Marché.
- **Conseil Municipal des Jeunes :** Aline Menouillard a présenté aux élus la synthèse du compte rendu du Conseil Municipal des Jeunes qui s'est tenu le 7 mai dernier. Les points suivants étaient mis à l'ordre du jour et ont tous été délibéré :
 - *Organisation d'un tournoi sportif,
 - *Organisation d'une journée jeux avec les seniors de la résidence les Hortensias,
 - *Organisation d'ateliers enfants dans le cadre de la Journée Citoyenne du 21 mai,
 - *Préparation des décorations de tables de la Journée Citoyenne,
 - *Création d'un partenariat avec la résidence les Hortensias pour le fleurissement de la commune de Cousance.Aline Menouillard qui anime avec Cyril Petitjean ce Conseil Municipal des Jeunes se réjouit du dynamisme et de l'engouement des jeunes au regard de leur engagement citoyen.

Séance levée à 21h30
Le Maire - Christian BRETIN

